

Règlement d'utilisation et d'emprunt des liseuses électroniques

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'utilisation et d'emprunt des liseuses électroniques mises à disposition par la Médiathèque.

CONDITIONS D'UTILISATION

Le prêt de liseuses est réservé aux adhérents de la Médiathèque ayant un abonnement à jour de cotisation. Il est soumis à la signature de cette présente charte de prêt plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à son retour dans l'établissement.

Pour les abonnés mineurs âgés de moins de 18 ans, la charte doit être signée par l'un des parents ou représentant légal.

MODALITES DE PRET

Une seule liseuse par carte et par famille peut être prêtée

La durée de prêt est de 3 semaines.

Le contenu de l'étui de la liseuse et son matériel d'accompagnement est vérifié au moment du prêt et au moment du retour du matériel en présence de l'utilisateur.

Le retour n'est pas accepté tant que tous les éléments fournis ne sont pas rendus.

Les liseuses empruntées peuvent être réservées, une seule par carte et par famille.

Aucune prolongation de prêt n'est accordée.

Des pénalités de retards seront appliquées, selon le même règlement que les autres supports

MATERIEL PRETE

Une liseuse électronique

Une housse de protection

Un câble USB/micro-USB

Un mode d'emploi papier

MATERIEL PERDU OU DETERIORE

Tout usager qui égare ou détériore une partie ou la totalité du matériel emprunté devra le rembourser. Faute de remboursement, une procédure de mise en recouvrement auprès du Trésor public sera engagée pour le montant correspondant à la valeur de remplacement du matériel.

RECOMMANDATIONS D'USAGE

Avant la première utilisation, il est conseillé de lire le mode d'emploi papier.

Le contenu des liseuses et les paramètres ne sont pas modifiables par l'adhérent. Les adhérents ne sont pas autorisés à utiliser la liseuse de la Médiathèque sur leur propre compte Adobe Reader s'ils en possèdent un.

La liseuse est un appareil fragile :

- conservez la housse de protection lorsque vous la transportez
- prenez les précautions nécessaires pour protéger l'écran en verre
- ne soumettez jamais la liseuse à une luminosité, une température, une humidité ou des vibrations extrêmes;
- ne mouillez pas l'appareil
- nettoyez l'écran avec un chiffon doux et sec (n'utilisez pas de détergent)
- utilisez la liseuse dans un environnement propre.
- utilisez exclusivement le câble USB fourni.
- N'égarez pas les accessoires

APPLICATION DU REGLEMENT

Le personnel est chargé du respect du présent règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux, à l'usage du public.

A ce règlement s'ajoutent :

- une charte fixant les droits et devoirs des utilisateurs et définissant les conditions d'utilisation des différents services proposés par la médiathèque
- une charte définissant les conditions d'utilisation et de fonctionnement de l'espace Multimédia et des services numériques.

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente Charte.

Je m'engage à suivre les recommandations d'usage, à respecter les délais de prêt, à restituer tels quels les textes et les paramétrages initialement fournis et à restituer la liseuse en l'état, ou à rembourser le coût de remplacement.

Nom, Prénom

Fait à Dardilly, le.....

**Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »
(pour les mineurs, signature du parent ou du représentant légal)**